



LAUSANNE
c'est mon choix!

Lausanne, le 25 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES COMMERCANTS LAUSANNOIS MONTRE L'EXEMPLE ET APPELLE LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS À ANNULER LEURS LOYERS COMMERCIAUX.

Face au confinement imposé par décision des autorités fédérales et cantonales le 16 mars dernier, les commerces de détail (non-alimentaires) sont contraints de fermer boutique pour une durée indéterminée. Aujourd'hui, ces derniers sont plongés dans l'incertitude et leurs revenus sont réduits à néant. Une exonération du paiement des loyers commerciaux pour les mois à venir est une mesure capitale pour leur survie.

Au vu de l'impossibilité matérielle d'utiliser les surfaces commerciales qu'ils louent, les commerçants rencontrent des problèmes de liquidités. Par conséquent, sans mesures spéciales visant à alléger leurs charges fixes, beaucoup de commerces seront contraints de fermer boutique. Pour leur venir en aide, la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL), propriétaire de baux commerciaux, a pris la décision d'annuler tous ses loyers pour le mois d'avril 2020. Cette mesure pourrait être reconduite si les délais fixés dans l'ordonnance fédérale devaient être prolongés.

Par esprit d'entraide, la SCCL appelle solennellement tous les propriétaires de locaux commerciaux à annuler leurs loyers pour toute la période touchée par l'obligation de fermeture des commerces.

Le Conseil fédéral a tenu une conférence de presse le 20 mars dernier. A cette occasion, le ministre des finances, Monsieur Ueli Maurer, a annoncé que des budgets importants ont été débloqués pour venir en aide aux entreprises suisses ainsi qu'aux milieux immobiliers. De plus, la SCCL se réjouit qu'une Task Force sur le droit de bail et la crise du coronavirus travaille actuellement au niveau fédéral. À l'attention de ce groupe de travail, la SCCL demande que la libération des paiements de loyers, pour les commerçants fermés en raison des récentes mesures cantonales et fédérales liées à la pandémie, soit étudiée.

Pour terminer, la SCCL tient à souligner que cette décision représente avant tout un investissement pour l'avenir. Si la crise sanitaire perdure, l'économie ne pourra que déplorer la fermeture définitive de nombreuses surfaces commerciales. Déjà plusieurs commerçants songent à remettre leur affaire. Il est évident qu'aucun bailleur n'a intérêt à précipiter une faillite et par ricochet à se retrouver confronté à une vacance de ses locaux. Enfin, la SCCL souhaite mettre en exergue que c'est la pérennité du tissu économique régional qui est en jeu. Celui-ci est constitué à 99 % de PME de moins de 250 collaborateurs, générant les deux tiers des emplois.

Face à ce chaos, il est de la responsabilité de chacun de prendre des mesures de soutien rapides et proportionnées.

Société coopérative des commerçants lausannois :

M. Filippo Botticini, Président – 079 395 3353 – f.botticini@commercants-lausannois.ch

M. Philippe Bovet, Vice-président – 078 825 0646 – philippe.bovet@commercants-lausannois.ch

M. Tomé Varela, Secrétaire général – 079 909 4932 – tvarela@centrepatronal.ch